

---

**MEXIQUE**

**Sécurité pour tous lors de la rencontre de l'OMC à Cancun**

Index AI : AMR 41/037/2003

ÉFAI

Mardi 9 septembre 2003

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Avant que ne débutent la rencontre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) – qui doit se tenir à Cancun, au Mexique, du 10 au 14 septembre 2003 – et les manifestations et mouvements de protestation programmés à l'occasion de ce sommet, Amnesty International a demandé au gouvernement mexicain de veiller à ce que le droit à la liberté d'expression, le droit de manifester pacifiquement et la liberté de mouvement soient pleinement respectés.

« Les militants du monde entier ont le droit de se rendre à Cancun pour y exprimer leurs préoccupations légitimes concernant les règlements en matière de commerce international et les questions touchant aux droits sociaux et économiques, a déclaré Amnesty International. Les autorités mexicaines doivent veiller à ce que ces militants soient autorisés à manifester librement sans restriction et à exprimer leur opinion dans un climat de respect mutuel et de tolérance. »

Dans des lettres adressées au président Vicente Fox Quesada et au gouverneur de l'État de Quintana Roo, Lic Hendricks Diaz, Amnesty International a appelé les autorités à veiller à ce que soient pleinement respectées les normes sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

Dans un document intitulé « *Dix règles fondamentales relatives aux droits humains à l'intention des responsables de l'application des lois* », préparé par Amnesty International en collaboration avec de hauts fonctionnaires de police et des experts de différents pays, l'organisation avait souligné l'importance du respect des normes relatives aux droits humains dans le cadre de l'application des lois et du système de justice pénale. Le document demande également au gouvernement de veiller à ce que tous les agents en charge de la sécurité, y compris les personnels d'entreprises privées de sécurité, soient soumis à des mécanismes de contrôle

rigoureux et soient tenus de rendre compte de leurs actions. ●

Vous pouvez consulter le texte Dix règles fondamentales relatives aux droits humains à l'intention des responsables de l'application des lois (Index AI : POL 30/004/1998)

<http://web.amnesty.org/library/index/frapol300041998>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>